

Parallel Avocats a représenté et défendu avec succès Citygo dans le cadre d'une procédure initiée par une centrale de réservation VTC (Heetch) visant à faire interdire son activité de plateforme de mise en relation de covoiturage. Le jugement est disponible en ligne (<https://www.legalis.net/actualite/le-modele-de-covoiturage-de-citygo-valide/>).

1. Challenge

Citygo a été assignée par une centrale de réservation VTC (Heetch) qui sollicitait des juges qu'ils interdisent son activité consistant à mettre en relation des particuliers pour réaliser des trajets de covoiturage. Heetch prétendait que Citygo ne respectait pas les critères légaux du covoiturage et favorisait, grâce à sa plateforme numérique, la réalisation de trajet de transport à la demande (réservés aux taxis et VTC), constituant ainsi une concurrence déloyale.

2. Solution

Le Tribunal de commerce a intégralement rejeté les demandes de Heetch et l'a lourdement condamnée à payer 30.000 euros au titre de l'article 700 (un appel a été formé). Un des éléments clés du dossier consistait à présenter aux magistrats l'activité innovante et technologique de Citygo afin de leur faire comprendre sa structuration juridique et opérationnelle (en particulier, informatique).

3. Bénéfices

Grâce à cette défense, Citygo a gagné le dossier et a consolidé la validité juridique de son modèle. L'adversaire a échoué dans ses demandes et ce succès a permis à Citygo de poursuivre sa croissance tout en obtenant la reconnaissance légale de son fonctionnement.

Avis du client

« Ce résultat n'aurait pas pu être obtenu sans Parallel Avocats. Leur expertise juridique sur les plateformes numériques et les enjeux juridiques des modèles innovants a été décisive. Je tiens aussi à souligner leur capacité à affronter la complexité (en l'occurrence, le domaine des transports et le covoiturage) car c'est une qualité rare. »

Patrick Clough

CEO de Citygo